



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/45/643
29 octobre 1990
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-cinquième session
Point 12 de l'ordre du jour

RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Coopération internationale pour s'attaquer aux conséquences de l'accident de la centrale nucléaire de Tchernobyl et en atténuer les effets : activités en cours ou projetées du système des Nations Unies relatives à l'accident de la centrale nucléaire de Tchernobyl et à ses conséquences

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	1 - 3	2
II. COMITE SCIENTIFIQUE DES NATIONS UNIES POUR L'ETUDE DES EFFETS DES RAYONNEMENTS IONISANTS	4 - 6	2
III. COMITE INTERORGANISATIONS D'INTERVENTION A LA SUITE D'ACCIDENTS NUCLEAIRES (IAC/RNA)	7 - 16	3
IV. ACTIVITES DES ORGANISMES DES NATIONS UNIES	17 - 73	5
V. RAPPORT DE LA MISSION DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES ENVOYEE DANS LES REGIONS DE L'UNION SOVIETIQUE TOUCHEES PAR L'ACCIDENT DE LA CENTRALE NUCLEAIRE DE TCHERNOBYL	74 - 111	17
VI. ACTIVITES DE L'ONU	112 - 129	27
VII. ACTIVITES DE LA LIGUE DES SOCIETES DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE	130 - 134	31
VIII. RESUME	135 - 141	32
IX. RECOMMANDATIONS	142 - 150	33

I. INTRODUCTION

1. Dans leur lettre du 26 avril 1990 1/, les Gouvernements de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, de la République socialiste soviétique de Biélorussie et de la République socialiste soviétique d'Ukraine ont demandé l'inscription à l'ordre du jour de la première session ordinaire du Conseil économique et social pour 1990 d'une question additionnelle intitulée "Coopération internationale dans l'élimination des conséquences de l'accident de la centrale nucléaire de Tchernobyl". Par sa décision 1990/211 le Conseil a décidé de renvoyer l'examen de la question à sa seconde session ordinaire de 1990 et prié le Secrétaire général de lui fournir toutes les informations pertinentes sur les activités du système des Nations Unies afin de l'aider dans l'examen de ce point.

2. Le Secrétaire général a présenté au Conseil un rapport 2/ qui contient une brève description des activités en cours ou projetées du système des Nations Unies relatives à l'accident de Tchernobyl, y compris le mandat des organismes intéressés et l'état d'avancement de leurs travaux, description établie sur la base des communications et des réponses reçues des organismes et programmes des Nations Unies.

3. A sa seconde session ordinaire, le Conseil a adopté la résolution 1990/50 intitulée "Coopération internationale pour s'attaquer aux conséquences de l'accident de la centrale nucléaire de Tchernobyl et en atténuer les effets". Conformément au paragraphe 4 de cette résolution, le Secrétaire général a établi le rapport détaillé ci-après sur les activités en cours ou projetées du système des Nations Unies relatives à l'accident de la centrale nucléaire de Tchernobyl et à ses effets. Le rapport évoque en particulier les accords conclus entre le Gouvernement de l'URSS et les organismes des Nations Unies, notamment l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Ce rapport a été établi d'après les communications envoyées par des organismes et programmes des Nations Unies en vue de compléter les informations figurant dans le rapport susmentionné du Secrétaire général au Conseil économique et social sur le sujet. Il comprend également un rapport de la mission entreprise par des représentants d'un certain nombre de programmes des Nations Unies du 22 au 29 septembre 1990 dans les régions de l'URSS touchées par l'accident de Tchernobyl. En réponse à la demande du Conseil dans sa résolution 1990/50, le rapport contient également des recommandations sur l'action future à mener dans le cadre du système des Nations Unies.

II. COMITE SCIENTIFIQUE DES NATIONS UNIES POUR L'ETUDE DES EFFETS DES RAYONNEMENTS IONISANTS

4. Le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants a été créé en 1955 par l'Assemblée générale. Aux termes de son mandat qui est défini dans la résolution 913 (X) de l'Assemblée générale, le Comité est chargé, entre autres activités :

a) De recevoir et de réunir sous une forme judicieuse et utile la documentation suivante sur la radioactivité, fournie par des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ou membres des institutions spécialisées :

/...

i) Rapports sur l'intensité observée des radiations ionisantes et de la radioactivité ambiante;

ii) Rapports sur les observations et les expériences scientifiques, relatives aux effets des radiations ionisantes sur l'être humain et sur son milieu, qui sont en cours ou seront entreprises ultérieurement par des organismes scientifiques nationaux ou par des autorités des gouvernements nationaux;

b) De recommander des normes uniformes en ce qui concerne les méthodes de prélèvement et l'instrumentation, ainsi que les méthodes de mesure des radiations à employer pour l'analyse des prélèvements.

5. Le Comité est composé des 21 Etats Membres suivants : Allemagne, Argentine, Australie, Belgique, Brésil, Canada, Chine, Egypte, Etats-Unis d'Amérique, France, Inde, Indonésie, Japon, Mexique, Pérou, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Soudan, Suède, Tchécoslovaquie et Union des Républiques socialistes soviétiques.

6. Dans le cadre de ses attributions concernant l'étude des sources et des effets des rayonnements ionisants, le Comité scientifique a évalué l'exposition de la population mondiale à des rayonnements résultant de l'accident de Tchernobyl. Cette évaluation figure dans le rapport de 1988 du Comité à l'Assemblée générale. De nombreuses mesures détaillées avaient été communiquées par 34 pays. Ces résultats ont servi à calculer les doses de la première année et à établir le profil général de l'exposition aux rayonnements. Les résultats ont alors été étendus à toutes les autres régions de l'hémisphère Nord, en fonction du rapport existant entre les retombées et la distance. Les doses résultant d'une exposition prolongée aux retombées de radionucléides ont été calculées. Les travaux du Comité scientifique ont établi une méthodologie générale pour l'évaluation de l'exposition à ce type de source d'irradiation et ont contribué à accroître la comparabilité des résultats d'un pays à l'autre. Ces travaux seront exploités pour aider à corroborer les doses subies par les habitants de la région accidentée et à évaluer les risques de santé qui pourraient leur être associés. Le Comité serait en mesure de contribuer utilement, sur le plan de la radiologie de base, à tous les programmes à long terme de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées qui traiteront des conséquences de l'accident de Tchernobyl. Il est essentiel de faire connaître aux autorités comme au grand public les sources des rayonnements, leurs effets et les risques d'une exposition. Les rapports scientifiques du Comité ont été mis à la portée d'un public plus large et pourraient donc être utilisés à cette fin.

III. COMITE INTERORGANISATIONS D'INTERVENTION A LA SUITE D'ACCIDENTS NUCLEAIRES (IAC/RNA)

7. Immédiatement après l'accident de Tchernobyl, au printemps de 1986, des consultations interorganisations ont eu lieu à Vienne. Y ont participé en particulier les organisations s'occupant des questions relatives à la santé et à l'alimentation : l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'AIEA, le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants (UNSCEAR) et l'OMS.

/...

8. Au cours d'une session extraordinaire de la Conférence générale de l'AIEA qui s'est tenue en septembre 1986 deux conventions ont été adoptées : la Convention sur la notification rapide d'un accident nucléaire et la Convention sur l'assistance en cas d'accident nucléaire ou de situation d'urgence radiologique. Après l'adoption de ces conventions, la coopération interorganisations s'est élargie à d'autres organisations et le Comité interorganisations d'intervention à la suite d'accidents nucléaires (IAC/RNA) a été constitué. Les organisations ci-après ont participé aux travaux du Comité : la Commission économique pour l'Europe (CEE), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Organisation maritime internationale (OMI), le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco), l'UNSCEAR, l'OMS et l'Organisation météorologique mondiale (OMM).

9. Le Comité interorganisations se réunit deux fois par an et sur une base ad hoc si les circonstances l'exigent. Les questions qui y sont discutées se répartissent en deux grandes catégories : le suivi des activités relatives à des accidents passés (l'accident de Tchernobyl, l'accident de Goiânia) la planification et la préparation d'une action conjointe et coordonnée en cas d'accident futur.

10. Au cours des discussions sur les activités de suivi, les membres du Comité fournissent des renseignements sur les accidents ou incidents déclarés et les rumeurs, sur l'assistance fournie aux Etats Membres, sur les projets et les études menés par les diverses organisations et sur les bases de données et autres activités connexes.

11. Dans le domaine des activités relatives aux accidents susceptibles de se produire à l'avenir, le Comité interorganisations a examiné notamment les questions suivantes : seuils d'intervention, réseaux de surveillance et présentation de rapports sur les résultats des activités de surveillance, voies de communications et structure générale de la mise en oeuvre des deux conventions. Ont aussi été examinées les questions relatives à l'information du public et à sa coordination dans les situations d'urgence. La participation des organisations internationales à des exercices de secours d'urgence est encouragée, étudiée et, en fin d'exercice, évaluée.

12. Une réunion spéciale du Comité interorganisations a été convoquée le 29 mai 1990 en vue d'examiner la réponse à donner aux demandes récentes d'assistance aux fins d'atténuer les effets de l'accident de Tchernobyl dans les Républiques d'URSS affectées. A cette réunion, il a été recommandé que le Comité interorganisations soit chargé de la tâche additionnelle d'harmoniser la mise en oeuvre de projets visant à éliminer les conséquences de l'accident de la centrale nucléaire de Tchernobyl, en vue de renforcer la coopération internationale et de favoriser la coordination des efforts nationaux.

13. Le 5 septembre 1990, le Comité interorganisations s'est réuni pour examiner la coordination des projets d'aide à Tchernobyl. On y a noté que dans sa résolution le Conseil économique et social avait reconnu au Comité interorganisations le rôle de mécanisme de coordination des activités menées par les organismes des Nations Unies pour faire face aux conséquences de l'accident de Tchernobyl et en

atténuer les effets et avait prié le Secrétaire général d'étudier, de faciliter et de coordonner tous nouveaux efforts et de présenter à l'Assemblée générale à sa quarante-cinquième session un rapport d'ensemble sur les activités en cours ou prévues.

14. Le représentant de l'AIEA a rendu compte de l'état d'avancement de l'évaluation organisée par l'Agence et réalisée par une équipe d'experts internationaux avec la participation de représentants de la FAO, du PNUE, du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants, de l'OMS et de la Commission des Communautés européennes (CCE). Etant donné que les résultats provisoires de ce projet doivent être présentés en décembre, la contribution de l'Agence au rapport d'ensemble du Secrétaire général à l'Assemblée était à considérer comme un rapport intérimaire.

15. Le représentant de la FAO a fourni des informations concernant les séminaires agricoles organisés avec des cultivateurs en octobre à l'issue du stage de formation d'experts soviétiques en Norvège. Le représentant de l'OMS a fait le point sur l'état d'avancement du programme visant la création à Obninsk, avec des antennes à Kiev, Minsk et Bryansk, d'un centre international d'étude des problèmes de santé dus aux rayonnements. Le Comité consultatif scientifique pour le programme tiendra sa prochaine réunion à Hiroshima, du 22 au 26 octobre 1990, pour établir un programme de travail.

16. Le représentant de la CEE, en réponse à une demande concernant une mission éventuelle de l'Organisation des Nations Unies, a informé le groupe que le Secrétaire général avait demandé au Secrétaire exécutif d'étudier avec d'autres programmes des Nations Unies si l'on envisagerait une visite des régions sinistrées afin d'examiner comment l'ONU pourrait contribuer à atténuer les conséquences de l'accident. Plusieurs réponses positives avaient été reçues, notamment celles du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe, du Département de la coopération technique pour le développement, de l'Office des Nations Unies à Vienne et du Centre des Nations Unies pour les établissements humains. Le PNUE et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ont posé des questions concernant la date, l'ampleur et la nature d'une telle visite. On s'est accordé à reconnaître que les problèmes auxquels doivent faire face les Républiques sinistrées exigeaient des interventions sociales, économiques et politiques et que les programmes des Nations Unies devaient apporter leur concours dans leur domaine de compétence. L'OIT était également intéressée par les aspects sociaux et économiques de l'accident. Mais tout projet sur lequel le choix s'arrêterait devrait tenir compte des travaux scientifiques déjà réalisés dans le domaine visé de façon à éviter tout chevauchement inutile d'efforts.

IV. ACTIVITES DES ORGANISMES DES NATIONS UNIES

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

17. La FAO a institué un comité permanent pour l'étude des effets des rayonnements ionisants sur les ressources naturelles et les produits agricoles. Elle est aussi membre du Comité interorganisations d'intervention à la suite d'accidents nucléaires (IAC/RNA).

18. En décembre 1986, la FAO a organisé une consultation d'experts sur la contamination des aliments par radionucléides, qui a recommandé à titre provisoire des limites internationales en cas de contamination par radionucléides d'aliments entrant dans le commerce international. Ultérieurement, en juillet 1989, à sa dix-huitième session, la Commission FAO/OMS du Codex Alimentarius a adopté, aux fins du commerce international, des limites recommandées relatives à la contamination des aliments par radionucléides à la suite d'accidents nucléaires. La question reste à l'examen en permanence. Les comités régionaux du Codex pour l'Asie et pour l'Europe ont étudié, en janvier 1990 et en juin 1990 respectivement, les limites recommandées.

19. En réponse aux demandes des gouvernements, la FAO organise actuellement à l'intention des responsables de l'inspection des denrées alimentaires, des programmes de formation régionaux qui portent sur les techniques d'échantillonnage et sur les méthodes d'analyse destinées à déterminer les niveaux de contamination des aliments par radionucléides. Un premier stage de deux semaines a eu lieu à Bombay en mai 1989. Dix-huit chimistes originaires de 14 pays asiatiques ont étudié les aspects théoriques de la question et ont procédé à des travaux pratiques. Un deuxième stage a été organisé à Abou Dhabi en novembre 1989, à l'intention de représentants de 10 pays de la région, et un troisième est prévu en novembre 1990 à Mexico, à l'intention des pays d'Amérique latine. Un stage est également prévu en 1991 pour les pays africains.

20. Le Bulletin pédologique de la FAO No 61, "Radioactive Fallout in Soils, Crops and Foods", publié en 1989, fournit des conseils aux gouvernements membres quant aux effets des retombées radioactives sur les terres agricoles et sur les eaux.

21. La FAO suit la question de la mise en place par l'AIEA d'un centre de recherche pour des études internationales sur place sur les effets de l'accident de Tchernobyl, comme l'URSS l'a proposé en juin 1989. La FAO s'intéresse aux activités du centre envisagé, en particulier dans le domaine de la remise en état du sol, des effets des séquelles de l'accident sur les cultures et le bétail et de la contamination des aliments.

22. La FAO collabore activement au projet élaboré par l'AIEA et intitulé : "Les conséquences radiologiques de l'accident de Tchernobyl en URSS : étude des effets sur la santé et l'environnement et évaluation des mesures de protection". Des experts de la FAO se sont joints à la mission préparatoire d'experts internationaux qui s'est rendue sur les lieux à la fois dans la phase I et dans la phase II du projet. La FAO et l'AIEA ont récemment tenu de nouvelles consultations pour renforcer leur coopération dans leurs activités futures au titre de ce projet.

23. Dans le cadre de ce projet de l'AIEA, une mission d'enquête dirigée par la FAO s'est rendue dans les zones touchées entre le 12 et le 24 août 1990, pour préparer une série de séminaires d'agronomie appliquée. Les membres de la mission ont rencontré des chercheurs d'instituts radiologiques et des agriculteurs et ont élaboré les programmes des séminaires. Celui sur les "méthodes et applications de la fixation du césium" où il était traité des aspects théoriques, socio-économiques et pédologiques, a eu lieu à l'Institut de radiologie agricole de Kiev les 15 et 16 octobre 1990. Le séminaire sur "les contre-mesures pratiques pour les produits agricoles", centré sur l'application d'agents de fixation du césium afin de réduire

la contamination des bovins, des ovins, des chevaux et de la volaille, a été organisé dans six localités différentes de la République socialiste fédérative soviétique de Russie, la République socialiste soviétique d'Ukraine et la République socialiste soviétique de Biélorussie entre le 18 et le 29 octobre 1990. Les conférenciers étaient six spécialistes soviétiques, qui avaient reçu en septembre une formation préliminaire en Norvège.

Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)

24. En octobre 1989, le Gouvernement de l'URSS a demandé à l'AIEA d'organiser une évaluation par des experts internationaux des principes que l'URSS a appliqués pour assurer la sécurité de la population dans les régions touchées par une contamination radioactive à la suite de l'accident de Tchernobyl et de l'efficacité des mesures prises dans ces régions pour sauvegarder la santé de la population.

25. Un projet sur les conséquences radiologiques de l'accident de Tchernobyl en URSS : étude des effets sur la santé et l'environnement et évaluation des mesures de protection, organisé par l'AIEA, est exécuté par une équipe d'experts internationaux avec la participation de la Commission des Communautés européennes, de la FAO, du PNUE, du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants et de l'OMS.

26. Les buts du projet sont de corroborer les données radiologiques pertinentes et de procéder à une évaluation impartiale de l'efficacité des mesures permanentes prises par les autorités soviétiques pour protéger la population et l'environnement. Les zones touchées sont situées dans la RSS de Biélorussie, la RSFSR et la RSS d'Ukraine et compte environ 2 700 localités et agglomérations dont la population totale est de l'ordre d'un million d'habitants.

27. A la suite d'une demande officielle du Gouvernement soviétique, en octobre 1989, l'AIEA a mis le projet en route au cours d'une réunion de planification avec les fonctionnaires soviétiques intéressés, à Moscou du 7 au 9 février 1990. Du 25 au 30 mars, une mission préparatoire interdisciplinaire comprenant 10 experts internationaux s'est rendue dans les zones touchées des trois Républiques. Ces experts étaient des médecins, des physiologistes, des nutritionnistes et des spécialistes de la protection contre les rayonnements, appartenant à quatre Etats membres de l'AIEA et quatre organisations intergouvernementales 4/. Pour déterminer la qualité de l'information existante, les experts ont étudié l'information fournie par des organismes scientifiques, des hôpitaux, des cliniques et des centres de vulgarisation agricole soviétiques situés dans les régions en question, ainsi qu'à Kiev, Gomel et Moscou. La mission a rencontré également des habitants des villages, leurs représentants politiques et des membres d'organisations non gouvernementales, afin de présenter le projet international à la population et d'acquérir une connaissance de première main de ses préoccupations. Sur cette base, des experts internationaux ont défini les buts du projet et ébauché un projet de plan de travail.

28. Un comité consultatif international de 19 membres a ensuite été établi pour suivre le projet et préparer le rapport sur les conclusions scientifiques. Il est présidé par M. Itsuzo Shigematsu, Directeur de la Fondation de recherche sur les

effets des rayonnements, de Hiroshima (Japon); à sa première réunion ont participé des chercheurs de 10 Etats membres de l'AIEA et de cinq organisations intergouvernementales 5/. Les membres du Comité viennent de disciplines très différentes comme la médecine, la radiopathologie, la radioprotection, la nutrition, la radioépidémiologie, la radiologie et la psychologie. Le Comité s'est réuni pour la première fois à Kiev et à Minsk du 23 au 27 avril, et a discuté, révisé et approuvé son plan de travail.

29. Commencé en mai, le projet s'achèvera à la fin d'octobre. Plus de 100 experts indépendants, originaires de 25 Etats membres de l'AIEA ou attachés à sept organisations intergouvernementales, auront effectué près de 40 missions techniques en Union soviétique 6/. L'AIEA a installé un bureau provisoire à Gomel (Biélorussie) pour faciliter les travaux.

30. Le projet international s'achèvera à la fin de 1990. Le Comité consultatif international examinera ensuite les projets de rapport sur les travaux des équipes et établira le rapport définitif. L'AIEA publiera le rapport final du Comité au début de 1991 et organisera des réunions publiques, en Union soviétique et à Vienne, pour examiner les conclusions scientifiques et les mesures de suivi à prendre.

31. Le projet comprend cinq activités principales, dont les objectifs et la nature sont les suivants :

Activité 1. Historique des événements qui ont causé la situation radiologique présente

32. Deux équipes ont rencontré les responsables de près de 40 organismes soviétiques qui avaient participé à l'intervention déclenchée par l'accident de Tchernobyl et aux actions entreprises ensuite. A l'aide de l'information qu'ils ont recueillie et d'un examen des travaux internationaux, les experts préparent un historique des événements qui ont causé la situation radiologique présente. Les questions abordées sont le déroulement de l'accident à la centrale de Tchernobyl, son impact immédiat sur le personnel chargé des secours, les mesures prises pour protéger la santé publique et l'environnement, notamment l'évacuation, la décontamination, la gestion des déchets radioactifs, et les facteurs socio-économiques et politiques qui expliquent la situation présente. Cet historique permettra de mieux comprendre les constatations analytiques du projet.

Activité 2. Corroboration des calculs de la contamination de l'environnement

33. D'autres missions techniques ont eu pour tâche de corroborer les évaluations soviétiques de la contamination du milieu physique dans les zones touchées. Pour ce faire, les équipes du projet ont examiné les données officielles sur la contamination par le césium, le strontium, le plutonium et sur des particules radioactives, et ont évalué les techniques d'échantillonnage sur place, les méthodes d'analyse et les instruments de laboratoire utilisés par les autorités soviétiques.

34. Des travaux menés dans des villages choisis de façon indépendante ont complété ces efforts. Les experts ont fait environ 2 000 relevés des taux de dose externe de rayonnements gamma, à l'abri et en plein air, et ont collecté plus de 1 000 échantillons de l'écosystème sol-herbe, ainsi que de lait dans des exploitations agricoles privées et collectives. Un camion spécialement équipé fourni par le Centre de recherche de Jülich (République fédérale d'Allemagne) a effectué des mesures pour localiser les foyers de radioactivité dans une zone d'un rayon de 500 kilomètres autour de Tchernobyl, ainsi que dans trois villes de chacune des trois Républiques. Les laboratoires de l'AIEA à Seibersdorf (Autriche) ont activement participé à la collecte et à l'analyse des échantillons. Des analyses indépendantes sont également en cours dans des laboratoires de pays participants.

35. Pour compléter ces activités, l'AIEA organise une série de séminaires d'information sur la gestion des environnements agricoles contaminés, notamment sur la gestion des sols et la fixation du césium absorbé par les animaux de ferme. Les séminaires permettront de faire connaître aux agronomes locaux les méthodes mises en oeuvre avec succès par la Norvège pour la décontamination des animaux. La série de séminaires commencera en octobre par un séminaire théorique, qui sera suivi de sessions de travaux pratiques d'une journée dans six zones agricoles contaminées. Pour préparer cette série, l'équipe mobile de six chercheurs et administrateurs de chacune des trois Républiques a reçu une formation spéciale à l'Institut national norvégien d'hygiène radiologique sur l'application de ces méthodes.

Activité 3. Corroboration des calculs des doses individuelles et collectives

36. D'autres équipes s'occupent de corroborer les calculs soviétiques des doses individuelles et collectives de rayonnements ionisants subies par la population touchée. Par manque de temps et de ressources, il aurait été impossible aux experts internationaux d'évaluer les doses individuelles auxquelles ont été exposés tous les habitants des zones touchées. C'est pourquoi l'un des principaux éléments de cette activité a été d'étudier les critères, méthodes et paramètres utilisés par les Soviétiques pour calculer les doses de rayonnement auxquelles sont et seront exposés les habitants à la suite de cet accident.

37. Parallèlement, les équipes ont mesuré les radioexpositions externes et internes de près de 18 000 habitants des zones touchées, avec l'aide de matériel de détection fourni par le Service central français de protection contre les rayonnements ionisants (SCPRI). C'est ainsi que près de 8 000 dosimètres ont été distribués aux habitants de certains villages des zones touchées et non touchées. Un laboratoire indépendant en France procède actuellement à l'interprétation des mesures individuelles. Les résultats seront communiqués aux habitants. Au cours d'une période de 10 semaines, les équipes, qui disposaient à cette fin d'un laboratoire mobile du SCPRI équipé de quatre anthroporadiamètres, ont mesuré la contamination interne par le césium chez quelque 10 000 habitants de neuf villages se répartissant entre les trois Républiques. Les résultats des mesures individuelles sont en cours de validation systématique dans les laboratoires de l'AIEA situés à Seibersdorf (Autriche).

Activité 4. Effets cliniques sur la santé de l'exposition
aux rayonnements et évaluation de la situation
sanitaire générale

38. Les premiers travaux avaient pour principal objet d'éclaircir la situation sanitaire générale de la population des zones touchées et de comprendre les problèmes endémiques (goitre et anémie, par exemple) que les autorités médicales soviétiques avaient décelés avant l'accident de Tchernobyl. Il importe de comprendre ces phénomènes parce que quelques rapports de presse ont mis certaines maladies et malformations observées sur le compte de la radioexposition provoquée par l'accident et parce qu'il n'existe pas de corrélation entre ces observations et les données radioépidémiologiques dont on dispose par ailleurs, par exemple dans les études de suivi effectuées pendant 40 ans sur les survivants de la bombe atomique du Japon.

39. C'est ainsi qu'une équipe a rencontré les médecins et les habitants des zones affectées et examiné les dossiers médicaux des patients pour en extraire les données touchant l'hématologie, les troubles du système immunitaire, les maladies thyroïdiennes, les cataractes et autres facteurs pouvant relever tant de maladies radio-induites que de maladies qui ne le sont pas. Les données médicales antérieures à 1986 étant rares, les experts ont comparé l'état sanitaire des habitants des zones touchées et celui des zones non touchées.

40. Des études nutritionnelles ont été effectuées dans plusieurs villages pour donner une idée du mode de vie et des habitudes alimentaires et leurs incidences éventuelles sur la santé de la population. Les équipes ont enquêté sur les régimes alimentaires, la consommation d'alcool et de cigarettes et divers autres facteurs capables d'influer sur la santé. Elles ont recueilli auprès de 35 familles résidant dans les zones touchées des échantillons biologiques et des échantillons de tous les aliments figurant à leur régime. Les laboratoires de l'AIEA à Seibersdorf (Autriche) ainsi que d'autres laboratoires des pays participants procèdent actuellement à l'analyse de ces échantillons pour y déceler des traces de radioactivité, d'oligo-éléments et de métaux lourds.

41. Des examens médicaux et analyses cliniques indépendants concernant près de 1 800 habitants de sept villages contaminés et de six villages non contaminés ont commencé en septembre et seront achevés fin octobre. Les membres des trois équipes qui en sont chargés sont des spécialistes de domaines tels que les maladies de la thyroïde, la pédiatrie, l'oncologie, l'hématologie, la psychiatrie et la radiologie. L'attention se porte plus particulièrement sur les enfants pour l'étude d'affections telles que les tumeurs malignes, les troubles thyroïdiens, l'anémie, les troubles du système immunitaire et de la coagulation, l'anxiété, le stress et d'autres manifestations psychologiques. Les équipes bénéficient pour leurs travaux de matériel fourni par des organisations implantées en Allemagne, aux Etats-Unis d'Amérique et en France.

42. Une équipe de médecins internationaux a tenu une série de séminaires médicaux de trois jours dans trois villes des zones affectées, ce qui a permis à la communauté médicale locale de mieux comprendre les problèmes médicaux signalés dans ces zones. Plus de 1 200 omnipraticiens soviétiques ont participé à ces

séminaires, qui ont porté sur les principes de la radioprotection, sur le diagnostic, le pronostic et le traitement des maladies radio-induites et sur certaines questions connexes.

Activité 5. Evaluation des mesures de protection

43. Les équipes évaluent aussi l'efficacité de mesures permanentes mises en place pour protéger la population et l'environnement, eu égard notamment aux critères d'intervention, aux niveaux d'action et aux contre-mesures. Il s'agit d'évaluer, entre autres facteurs, les critères d'après lesquels ont été décrétés des contre-mesures aussi graves et perturbatrices que l'évacuation des habitants et la confiscation des denrées alimentaires contaminées ainsi que les seuils de contamination radioactive et l'ordre de grandeur des doses de rayonnement qui ont déclenché l'application de ces contre-mesures. Plus précisément, la notion, utilisée par les autorités soviétiques, d'une "dose limite à vie (70 ans)" concernant les expositions accidentelles de la population a été mise à l'examen au regard d'autres formules possibles qui ont été proposées en ce qui concerne l'élaboration des mesures de protection futures.

44. Dans des travaux connexes, les équipes s'attachent à mieux faire comprendre les questions complexes qui entrent en jeu lorsque l'on décide des orientations à donner aux mesures de protection futures. Les bases ont été jetées pour une série de quatre séminaires d'aide à la décision que l'AIEA et la Commission des Communautés européennes organiseront en octobre dans les trois Républiques. Des groupes de représentants officiels des trois Républiques et de fonctionnaires de l'administration soviétique centrale dotés du pouvoir de décision exploreront avec les experts internationaux les techniques quantitatives à faire intervenir dans la prise de décisions. Il y sera question non seulement des effets de l'exposition radiologique sur la santé et sur l'environnement, mais aussi des facteurs socio-économiques et politiques pertinents pour les décisions futures en matière de mesures de protection.

45. Un accord établissant un cadre de recherches internationales sur les conséquences de l'accident de la centrale nucléaire de Tchernobyl a été signé le 21 septembre 1990 à Vienne par les Gouvernements de l'URSS, de la RSS d'Ukraine et de la RSS de Biélorussie ainsi que par l'AIEA.

46. Cet accord établit les principes fondamentaux régissant l'organisation des recherches internationales au Centre scientifique "Pripyat" (Centre de Tchernobyl), définit les moyens et services que doivent fournir les Gouvernements de l'URSS, de la RSS de Biélorussie et de la RSS d'Ukraine et précise le rôle dévolu à l'AIEA dans la mise au point et la coordination de la recherche dans ce centre ainsi que pour la diffusion des résultats des projets.

47. La région de Tchernobyl offre des possibilités exceptionnelles pour effectuer des recherches scientifiques sur les suites d'un accident, y compris dans certains secteurs où l'intensité des rayonnements ionisants a diminué mais reste supérieure à la normale. C'est ce qui conduit le secrétariat de l'AIEA à prêter son concours en vue de mettre au point la proposition, faite par l'Union soviétique l'année dernière, de créer le Centre de recherche internationale de Tchernobyl et à fournir une assistance à l'Union soviétique ainsi qu'aux parties intéressées pour la création du Centre.

48. Des représentants des Etats Membres, de la CEE et de l'AIEA se sont rendus, en juillet 1990, dans la centrale nucléaire de Tchernobyl, où ils ont visité le réacteur 4, qui a été scellé, et les zones adjacentes, y compris les emplacements des laboratoires et des travaux de recherche. Ils ont examiné avec les scientifiques soviétiques s'il serait possible de mener des activités de recherche sur place et quelles installations seraient disponibles à cette fin. Le groupe a estimé qu'il serait très utile pour tous les intéressés, et pour la science nucléaire en général, que ces travaux de recherche soient exécutés conjointement par des participants soviétiques et étrangers, dans plusieurs domaines, sous l'égide du Centre de Tchernobyl.

49. Une série de projets spécifiques à exécuter en collaboration devrait prendre forme dans les mois à venir. Ceux-ci porteront par exemple sur : les travaux de mise au point de techniques de décontamination applicables à d'importantes superficies; la migration des radionucléides, leur absorption par les végétaux, et leurs effets phytobiologiques; la mise en place d'une base commune de données sur la santé des populations qui vivent et travaillent dans la zone considérée.

Organisation internationale du Travail

50. A la suite de l'accident de Tchernobyl, une observation générale de l'OIT a été formulée au sujet de l'application de la Convention concernant la protection des travailleurs contre les radiations ionisantes (No 115) de 1960 dans le cas de conditions d'exposition anormales. Les gouvernements étaient invités à fournir des informations sur les critères et les normes de protection des travailleurs au cours des interventions consécutives à un accident radiologique. La réunion d'experts qui a eu lieu en septembre 1986 a incorporé des dispositions spécifiques relatives à la limitation de l'exposition aux rayonnements ionisants (conditions anormales) dans le Recueil de directives pratiques pour la radioprotection des travailleurs (rayonnements ionisants). La démolition de centrales nucléaires fait intervenir, outre des professionnels expérimentés, de nombreux groupes de travailleurs n'ayant aucune expérience des opérations dangereuses qui doivent être effectuées. Une étude des problèmes de sécurité et de santé des travailleurs que pose la mise hors service de centrales nucléaires, après une exploitation normale ou à la suite d'un accident, est envisagée en collaboration avec l'AIEA et l'OMS en vue de planifier les opérations de manière à assurer la protection des travailleurs et de l'environnement.

51. La contribution de l'OIT à l'élimination des conséquences de l'accident de Tchernobyl porterait sur la protection des travailleurs participant aux opérations de régénération. Les accidents radiologiques, au même titre que les accidents chimiques ou autres, résultent habituellement d'un enchaînement de faits où des facteurs techniques, humains et organisationnels jouent un rôle. Les normes de l'OIT et ses directives techniques pour la sécurité et la santé des travailleurs en général, et la radioprotection en particulier, s'appliquent tout autant à l'industrie nucléaire et aux opérations de régénération qu'aux autres branches de l'activité économique.

52. L'OIT participe avec l'AIEA et d'autres organismes, programmes et institutions du système des Nations Unies aux travaux du Comité interinstitutions d'intervention à la suite d'accidents nucléaires (IAC/RNA) et surveille les progrès de

l'évaluation internationale organisée par l'AIEA en ce qui concerne les conséquences radiologiques de l'accident de la centrale nucléaire de Tchernobyl.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

53. L'Unesco a immédiatement répondu à l'appel lancé par le Gouvernement de l'URSS en organisant, en collaboration avec le Bureau mondial du scoutisme et, en URSS, le Fonds soviétique pour l'enfance, des vacances dans 15 pays européens différents pour 1 231 enfants de la zone touchée par la catastrophe de Tchernobyl. Cette opération a commencé le 1er juillet et s'est achevée le 15 septembre 1990. Son succès a été confirmé par les remerciements spéciaux qui ont été adressés au Directeur général de l'Unesco par le Ministre soviétique des affaires étrangères, S. E. M. E. Chevardnadze, au cours de l'allocution qu'il a prononcée à la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

54. A la suite de l'accord initial signé le 1er juin 1990 par l'Unesco et l'URSS concernant la mise en place et l'exécution d'un programme d'action dans les domaines de compétence de l'Organisation, plusieurs missions ont été envoyées en Union soviétique afin de poursuivre les préparatifs du Programme de l'Unesco relatif à Tchernobyl. Ces consultations ont permis à l'Unesco de réorienter ses efforts comme il est indiqué ci-après.

55. Un "interlocuteur" pour le programme de l'Unesco relatif à Tchernobyl a été désigné au sein du secrétariat de l'organisation, et il exerce ses fonctions sous la supervision du Coordonnateur pour l'environnement. Le programme proposé, qui est pratiquement mis au point, porte sur les domaines ci-après, où l'Unesco a démontré à maintes reprises sa compétence et son expérience.

a) Education : Construction d'écoles, conception de programmes scolaires, production de manuels scolaires, enseignement scientifique, classique et populaire, éducation dans le domaine de l'environnement, renforcement des structures familiales et appui à la puériculture et à l'enseignement des jeunes enfants, éducation des adultes, programmes de formation et d'enseignement supérieur, coopération dans le cadre du programme des Ecoles associées, etc.;

b) Sciences : Mise au point de programmes de recherche en écologie, hydrologie, géologie, etc.; programmes de formation dans les disciplines scientifiques les plus critiques pour Tchernobyl (radiobiologie, radioécologie, etc.); participation à l'établissement d'un ou de plusieurs centres permanents de recherche et d'un ou de plusieurs réseaux de collecte de données;

c) Sciences sociales : Analyse des effets sociaux de la catastrophe sur les familles, les collectivités rurales et urbaines, les populations déplacées, y compris ceux qui ont participé à la "liquidation" de l'accident, mise au point de projets pilotes spéciaux de réinstallation, élaboration de programmes spéciaux pour les jeunes, élaboration de programmes de formation, analyse économique, étude des problèmes moraux et éthiques que pose la gestion de la science et de la technique et de leurs incidences;

d) Culture : Préservation du tissu culturel qui unit les populations vivant dans la zone sinistrée ou originaires de cette zone; étude de la zone en vue de préserver les traditions et le patrimoine locaux et nationaux;

e) Communications : Participation à l'établissement d'un plan de communications pour la zone sinistrée, de l'infrastructure appropriée et des activités et programmes visant à résoudre les problèmes actuels de communications et d'information, formation de spécialistes, etc.

56. Le programme proposé aux autorités soviétiques comprend en outre une série de projets visant à promouvoir la culture des trois Républiques, à permettre la participation du grand public et des médias, et à obtenir des fonds.

57. Le Programme de l'Unesco relatif à Tchernobyl sera soumis pour approbation aux autorités soviétiques en octobre 1990. Une fois cette approbation obtenue, le document final sera transmis à l'AIEA et aux autres organismes des Nations Unies qui jouent un rôle dans l'après-Tchernobyl, à des fins de coordination; toutes les mesures nécessaires seront prises pour obtenir un financement et une exécution appropriés. Entre-temps, plusieurs mesures immédiates ont été mises en train à cette fin.

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

58. Si des fonds étaient disponibles, l'assistance de l'ONUDI serait vraisemblablement affectée à la remise en état des entreprises touchées ou endommagées ou à leur éventuelle réimplantation dans des régions plus sûres, au contrôle de la pollution industrielle, etc. Une mission exploratoire serait nécessaire pour évaluer de manière plus précise l'étendue des dommages causés à l'industrie et déterminer l'ampleur de l'assistance technique nécessaire.

59. Depuis mars 1990, l'ONUDI a reçu la visite de trois délégations de haut niveau envoyées par la RSS de Biélorussie, la RSS d'Ukraine et la RSS de Géorgie sur cette question et elle a été priée d'envoyer une mission exploratoire dans les régions touchées pour évaluer l'étendue des dommages causés aux industries existantes en vue de faire des recommandations. En raison de ses ressources financières limitées, l'ONUDI n'est pas en mesure de financer cette mission sur son budget ordinaire. Toutefois, elle a pris contact avec les bailleurs de fonds éventuels, y compris le PNUD, pour examiner avec eux la possibilité de financer des projets et des activités dans la région sinistrée, en collaboration avec l'ONUDI.

Organisation mondiale de la santé

60. L'OMS a joué un rôle actif en ce qui concerne les effets sur la santé publique de l'accident survenu à la centrale nucléaire de Tchernobyl : depuis les évaluations internationales des effets possibles sur la santé publique qui ont été faites immédiatement après l'accident jusqu'à une collaboration avec les autorités de l'URSS, de la RSS de Biélorussie et de la RSS d'Ukraine pour l'étude des effets sur la santé des populations exposées. L'OMS a aussi participé au projet coordonné par l'AIEA concernant l'évaluation des effets de l'accident sur la santé publique et l'environnement et celle des mesures de protection. En outre, un appui pratique continu a été fourni au Gouvernement en vue de l'application de mesures pour lutter contre les effets potentiellement négatifs sur la santé.

61. En avril 1990, le champ de cette collaboration a été élargi en vertu d'un mémorandum d'accord entre le Ministère de la santé de l'URSS et l'OMS visant à mettre en place un Programme international concernant les effets sur la santé de

/...

l'accident de Tchernobyl, qui permettrait de surveiller et d'atténuer les conséquences à long terme de l'accident sur la santé publique. Le programme, lorsqu'il sera pleinement mis en oeuvre, comprendra les éléments suivants : études épidémiologiques; diagnostic, traitement et prévention des maladies de la thyroïde dues à l'exposition aux rayonnements; effets carcinogènes, tératogènes et génétiques; importance relative des rayonnements et des autres causes de mortalité; aspects sociaux et psychosociaux de l'accident et leurs effets sur la santé; analyse rétrospective des doses d'exposition aux rayonnements et estimation des doses futures; envoi d'experts internationaux pour la réalisation d'études indépendantes de la situation en ce qui concerne la contamination radiologique et d'évaluations de la radioprotection et de la santé de la population; banques de données sur les effets des rayonnements sur la santé.

62. L'accord prévoit la création, dans la ville d'Obninsk (URSS), d'un centre international d'étude des problèmes de santé dus aux rayonnements, qui aurait des succursales à Kiev, Minsk et Bryansk. Le centre coordonnera les travaux des instituts de recherche et des institutions médicales participant à la mise en oeuvre du programme. D'autres gouvernements, institutions et experts, à titre personnel, sont invités à participer au programme international en apportant leurs connaissances, du matériel et des ressources. On compte que d'autres organisations internationales contribueront à ces travaux dans leurs domaines de compétence.

63. Une réunion des représentants des centres collaborateurs de l'OMS pour la préparation et l'assistance médicales en cas de situation d'urgence radiologique, qui a eu lieu à Leningrad du 21 au 24 mai 1990, a examiné l'avant-projet de programme et étudié la contribution que les centres pourraient apporter. Le Programme international concernant les effets sur la santé de l'accident de Tchernobyl a été défini et ses objectifs et son orientation seront examinés lors d'une réunion d'un comité consultatif scientifique spécial qui doit se tenir à Hiroshima en octobre 1990.

64. Avec l'assistance du Centre pour le développement des télécommunications de l'Union internationale des télécommunications, un studio de vidéoconférence donné par l'Allemagne constituera au Centre international d'Obninsk la base d'une liaison vidéo internationale, qui est essentielle pour la transmission de données et d'images à haute résolution, et qui permettra de consulter rapidement des experts médicaux étrangers dans des domaines très spécialisés.

65. Avec l'aide de la CCE, le Centre international de recherche sur le cancer examine comment il pourrait inclure les données provenant des Républiques contaminées dans une étude en cours sur la leucémie des enfants en Europe.

66. On prévoit d'organiser au début de 1991 à Obninsk une réunion internationale des scientifiques intéressés afin d'examiner l'exécution et le financement de projets spécifiques.

67. Parmi les autres activités appuyant cette nouvelle initiative relative à l'étude des effets sur la santé publique de l'accident de Tchernobyl figurent les travaux du réseau de centres collaborateurs de l'OMS pour la préparation et l'assistance médicales en cas de situation d'urgence radiologique. Le réseau favorise le renforcement des dispositifs d'intervention des Etats Membres en cas

d'accident nucléaire et peut fournir une assistance médicale aux populations exposées aux rayonnements. On peut aussi citer comme autre activité la mise en place et l'exploitation du réseau mondial OMS/PNUE de surveillance des rayonnements présents dans l'environnement (GERMON), qui a pour objectif de rassembler dans le monde entier des données sur les rayonnements présents dans l'environnement et de faciliter l'échange d'informations dans le cas de rejets importants de substances radioactives (voir le paragraphe 122 ci-après).

68. Le Bureau régional de l'OMS pour l'Europe, en collaboration avec le Centre de recherche de l'Union soviétique pour la médecine des rayonnements de Kiev met en oeuvre des activités portant en particulier sur des études épidémiologiques et sur les effets psychologiques des accidents nucléaires. Un certain nombre de réunions d'experts sont prévues en 1990 et en 1991 sur des sujets comme les effets psychologiques de l'accident de Tchernobyl, les effets des radionucléides sur la glande thyroïde et l'étude prospective des effets de l'accident de Tchernobyl sur la santé publique.

Organisation météorologique mondiale

69. L'OMM figure parmi les organisations qui ont réagi rapidement après l'accident de Tchernobyl. En étroite coopération avec l'AIEA et d'autres organisations internationales, l'OMM a participé activement à la mise en place d'un système international d'intervention d'urgence en cas d'accident nucléaire.

70. En accord avec l'AIEA, le Système mondial de télécommunications de la Veille météorologique mondiale de l'OMM est utilisé pour la transmission de données concernant la radioactivité et de données météorologiques pertinentes à l'appui de la Convention de l'AIEA sur la notification rapide d'un accident nucléaire. Le Groupe de travail du Conseil exécutif de l'OMM qui est chargé de la question des rejets accidentels de matières dangereuses a examiné les leçons à tirer de l'accident de Tchernobyl et il coordonne actuellement les efforts déployés par les Etats Membres pour surveiller la radioactivité et établir des prévisions concernant le transport atmosphérique, le dépôt et la dispersion de radionucléides.

71. Dans le domaine d'activité de l'OMM, le Programme d'hydrologie et de mise en valeur des ressources en eau contribue à atténuer les conséquences à plus long terme des accidents passés, du fait que la pollution des eaux par les substances radioactives en est l'une des conséquences à long terme les plus sérieuses. Au nombre des activités permanentes de l'OMM dans le domaine de l'hydrologie figure la préparation d'un manuel sur les aspects hydrologiques de la pollution accidentelle des masses aquatiques. L'objectif est de conseiller les services hydrologiques et les responsables des eaux au sujet du rôle qu'ils peuvent jouer pour réduire à un minimum l'impact de la pollution accidentelle, en particulier lorsqu'une intervention d'urgence est nécessaire en cas de rejet accidentel de matières dangereuses. Deux réunions d'experts sur la question ont eu lieu à cet égard, à Kiev en avril 1989 et à Vienne en avril 1990. Le calendrier convenu lors de ces réunions prévoit qu'un manuel sur ce sujet sera publié à temps pour être disponible lors du onzième Congrès de l'OMM (1991).

72. Un nouveau projet relatif au transport, à la dispersion et à la rétention de matières dangereuses dans le milieu aquatique vise à étudier les problèmes de surveillance, de prévision et de rétention en ce qui concerne les polluants. Il

/...

consistera à procéder, en coopération avec l'AIEA, à l'évaluation de modèles portant sur le transport et la dispersion de matières dangereuses dans les sols et les masses aquatiques et il aidera aussi à étudier les méthodes opérationnelles de mesure du transport de sédiments, en particulier par le biais d'activités de formation. Il permettra de passer en revue de nouvelles méthodes d'examen de l'échange de polluants entre l'eau et les sédiments.

73. Dans le cadre de l'action coordonnée interinstitutions pour les projets relatifs à Tchernobyl, un expert désigné par l'OMM a participé à la mission organisée par l'AIEA dans les zones touchées par l'accident (juillet/août 1990). Dans des conditions similaires, l'OMM est disposée à participer, selon les besoins, aux travaux du Comité interorganisations d'intervention à la suite d'accidents nucléaires (IAC/RNA).

V. RAPPORT DE LA MISSION DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES
ENVOYÉE DANS LES RÉGIONS DE L'UNION SOVIÉTIQUE TOUCHÉES
PAR L'ACCIDENT DE LA CENTRALE NUCLEAIRE DE TCHERNOBYL

74. Répondant aux appels adressés à l'Organisation des Nations Unies par les Gouvernements de l'Union soviétique, de la RSS de Biélorussie et la RSS d'Ukraine pour qu'une assistance soit apportée afin de s'attaquer aux conséquences de l'accident de la centrale nucléaire de Tchernobyl et d'en atténuer les effets, le Secrétaire général a décidé d'envoyer une mission de l'ONU dans les zones touchées. Il s'agissait d'une mission d'enquête conçue pour aider les programmes intéressés de l'Organisation des Nations Unies à déterminer, en examinant la situation sur place, la contribution qu'ils pourraient apporter au rapport d'ensemble que le Secrétaire général avait été prié de présenter à l'Assemblée générale à sa quarante-cinquième session. La mission, qui s'est déroulée du 22 au 29 septembre 1990, était dirigée par M. Gerald Hinteregger, Secrétaire exécutif de la CEE. Il y participait à titre personnel, après avoir été désigné par le Secrétaire général. La mission comprenait neuf autres membres représentant les secrétariats des programmes des Nations Unies ci-après : Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe, PNUE, UNICEF, Office des Nations Unies à Vienne, Département de la coopération technique pour le développement et CEE.

75. La mission a pris bonne note des travaux, alors en voie d'achèvement, menés dans le cadre du projet sur les conséquences radiologiques de l'accident de Tchernobyl en URSS : étude des effets sur la santé et l'environnement et évaluation des mesures de protection, projet organisé par l'AIEA et exécuté par une équipe d'experts internationaux. La mission était censée s'occuper principalement des questions économiques et sociales - complétant ainsi les travaux menés dans le cadre du projet susmentionné -, mais elle a accepté de recevoir de nouvelles demandes d'assistance à fournir par les organismes des Nations Unies présentées par des organisations gouvernementales et communautaires des trois Républiques à propos d'autres questions, et de les soumettre au Secrétaire général qui les transmettrait aux organismes des Nations Unies compétents. Elle a également reçu des renseignements sur les missions envoyées dans la région plus tôt dans l'année par la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et le Conseil oecuménique des Eglises. Elle a également pris bonne note des entretiens qu'ont

eus immédiatement avant la mission les représentants de l'Union soviétique, de la RSS d'Ukraine et de la RSS de Biélorussie et le Centre des Nations Unies pour les établissements humains.

76. La mission a été reçue par de hautes personnalités du Gouvernement à Moscou, à Kiev et à Minsk. Malgré la brièveté de la mission, les participants ont pu avoir des entretiens avec de nombreux groupes communautaires vivant dans les zones contaminées de la RSS d'Ukraine, de la RSS de Biélorussie et de la République socialiste fédérative soviétique de Russie (RSFSR). Néanmoins, étant donné la complexité des conséquences de l'accident de Tchernobyl et des mesures nécessaires pour atténuer les problèmes qui en ont résulté, la mission a estimé que ses conclusions ne pouvaient être que préliminaires.

77. La mission a eu des entretiens à Moscou avec des représentants de la Commission d'Etat chargée des situations d'urgence près le Conseil des ministres de l'Union soviétique. Les réunions ont été présidées par le Vice-Premier Ministre de l'Union soviétique, M. Vitaly Dogoujiev. Elle a rencontré à Kiev les représentants du Conseil des ministres de la RSS d'Ukraine, les réunions étant présidées par M. Konstantin Masyk, Premier Vice-Premier Ministre, et à Minsk les représentants du Conseil des ministres de la RSS de Biélorussie, les réunions étant présidées par M. Ivan Kenik, Vice-Premier Ministre. A Moscou et à Novozybkov, elle a rencontré des représentants du Conseil des ministres de la RSFSR, les réunions étant présidées par M. Igor Gavrilov, Vice-Premier Ministre. Ont participé aux réunions de hauts fonctionnaires des différents ministères, y compris les présidents des comités d'Etat récemment créés dans les trois Républiques pour s'attaquer aux conséquences de l'accident de Tchernobyl. Des parlementaires ont également pris une part active aux discussions tant au niveau de l'Union qu'au niveau des Républiques. Les paragraphes 63 à 69 ci-après résument les principales questions qui y ont été abordées.

78. La mission a commencé son travail dans les zones touchées en se rendant dans la centrale de Tchernobyl, située en RSS d'Ukraine, près de la frontière avec la RSS de Biélorussie et la RSFSR. La mission s'est rendue dans le voisinage immédiat de la centrale et a entendu des explications concernant les mesures prises pour "liquider" l'accident, évacuer, immédiatement après l'accident, l'agglomération voisine de Pripjat, qui comprenait 50 000 habitants, et d'autres agglomérations de la région, construire le "sarcophage" destiné à enrober le bloc 4 dans lequel l'accident s'est produit, et réduire les rayonnements à proximité en mettant en oeuvre des procédés de décontamination. La mission s'est également rendue dans les zones touchées par différents taux de contamination radioactive, y compris Pripjat et Opachichi, situées toutes les deux à l'intérieur de la zone évacuée de 30 kilomètres, ainsi qu'à Ovruch (RSS d'Ukraine), Gomel et Svertilovitchi (RSS de Biélorussie) et à Novosybkov dans la région de Briansk (RSFSR). Elle a eu des entretiens avec des animateurs de collectivités et des représentants de la profession médicale, de la communauté scientifique, des Eglises et des organisations non gouvernementales, ainsi qu'avec la population locale. A Gomel, elle s'est entretenue avec le Conseil de district des représentants du peuple et à Ovruch avec des animateurs de collectivités. Elle s'est également rendue dans d'autres secteurs pour visiter des hôpitaux, un institut scientifique et une ferme d'Etat.

79. La mission a reçu des informations concernant les mécanismes récemment mis en place au niveau de l'Union soviétique et des trois Républiques pour s'attaquer aux conséquences de l'accident de Tchernobyl, afin de coordonner les activités au niveau national, au niveau régional et au niveau des districts. Comme suite à la résolution que le Soviet suprême de l'Union soviétique a adoptée le 25 avril 1990 sur un programme concerté permettant de s'attaquer aux conséquences de l'accident de Tchernobyl et à la situation qui en est résultée, les conseils des ministres de l'Union soviétique et des trois Républiques ont mis en place les organes ci-après : Comité d'Etat de l'URSS sur les questions concernant la maîtrise de l'accident de Tchernobyl; le Comité d'Etat de la RSS d'Ukraine chargé de protéger la population contre les conséquences de l'accident de Tchernobyl; le Comité d'Etat de la RSS de Biélorussie sur les problèmes liés aux conséquences de la catastrophe de la centrale nucléaire de Tchernobyl; le Comité d'Etat de la RSFSR pour l'élimination des conséquences de l'accident de la centrale de Tchernobyl. Les mécanismes parlementaires et les textes législatifs voulus ont également été mis en place pour activer les mesures propres à atténuer les conséquences de l'accident de Tchernobyl. La mission a estimé que ces nouveaux comités répondaient au besoin, ressenti par les organismes des Nations Unies, de disposer, au sein de l'appareil d'Etat, d'un organe de coordination chargé des questions concernant l'accident de Tchernobyl. La mission a également considéré que la création de ces mécanismes quatre ans après l'accident devait être replacée dans le contexte de la diffusion récente d'informations plus complètes sur l'accident, de l'idée plus précise que l'on avait quant à la portée de ses conséquences et de l'intensification des préoccupations du public à ce sujet.

80. La mission a eu accès, sur les mécanismes susmentionnés, à une documentation de base considérable, qui comprenait notamment :

a) Le programme d'Etat concernant l'élimination en RSS de Biélorussie des conséquences de l'accident de la centrale nucléaire de Tchernobyl pour la période 1990-1995;

b) L'appel du Présidium du Soviet suprême et du Conseil des ministres de la RSS de Biélorussie;

c) L'appel du Conseil des ministres de la RSS d'Ukraine;

d) La résolution du Soviet suprême de l'Union soviétique sur un programme concerté destiné à s'attaquer aux conséquences de l'accident de Tchernobyl, et la situation qui en est résultée;

e) Le décret du Soviet suprême de la RSS de Biélorussie concernant les mesures destinées à accélérer l'exécution du programme d'Etat pour l'élimination des conséquences de la catastrophe de la centrale nucléaire de Tchernobyl;

f) Le décret du Conseil des ministres de la RSS de Biélorussie concernant le Comité d'Etat de la RSS de Biélorussie chargé des problèmes liés aux conséquences de la catastrophe de la centrale nucléaire de Tchernobyl.

81. Les autorités de la RSFSR ont également fourni à la mission des documents et des cartes se rapportant aux mesures prises dans la République depuis l'accident et les mesures que l'on prévoit d'y prendre.

/...

82. La mission a pris dûment en considération la nécessité d'aborder de façon intégrée les mesures nécessaires pour lutter contre les conséquences de l'accident de Tchernobyl. Ces mesures doivent avoir un caractère interdisciplinaire car elles requièrent la participation d'un grand nombre de ministères, notamment ceux de l'agriculture, de la santé, de la construction et des travaux publics, des transports, des communications, de l'environnement, de l'industrie et de l'énergie. Seront également mises à contribution les académies des sciences et les organisations professionnelles. Les parlements pourront également être amenés à participer à ce processus. La mission a noté le rôle actif que les organisations non gouvernementales avaient déjà joué dans ce domaine, en particulier la Croix-Rouge, le Conseil oecuménique des Eglises, Greenpeace International et des organisations non gouvernementales locales comme Tchernobyl Assistance et Tchernobyl Union.

83. La mission a noté dans les entretiens qu'elle a eus avec des représentants officiels, des parlementaires et des animateurs de collectivités, que l'importance attachée à tel ou tel aspect variait en fonction de la situation propre à chaque République, mais elle a pu dégager un certain nombre de préoccupations communes considérées comme hautement prioritaires.

84. On s'accordait généralement à reconnaître que l'accident de la centrale de Tchernobyl avait des dimensions sans précédent et ne pouvait pas être considéré comme le problème d'un seul pays. Il avait abouti à la contamination de 104 200 kilomètres carrés de territoire dans les trois Républiques, où vivaient 3 870 000 personnes. En RSS de Biélorussie, dont le territoire avait subi une contamination radioactive relativement supérieure, 18 % des terres et 20 % de la population avaient été touchés. Il était dans l'intérêt de la communauté internationale de tirer les enseignements de Tchernobyl et d'entreprendre une action concertée pour surmonter la situation complexe à laquelle l'accident avait donné lieu.

85. On a fait tout spécialement remarquer que les efforts initiaux lancés pour maîtriser l'accident de Tchernobyl avaient été axés sur les problèmes scientifiques et techniques, et que l'on s'était insuffisamment préoccupé d'informer le public de la contamination radioactive et de ses conséquences éventuelles sur la santé. En n'informant pas la population clairement et à temps quant à la nature et à l'ampleur de la catastrophe, on avait provoqué l'anxiété et le stress parmi la population et une perte de confiance dans les déclarations officielles, manifestations que recouvre l'expression "problèmes sociopsychologiques" dont usent fréquemment les autorités.

86. Afin de surmonter ces problèmes, il a été préconisé avec force d'élaborer de toute urgence un concept scientifiquement fondé concernant la sécurité d'occupation des zones contaminées, notamment la définition d'une dose admissible de rayonnement. Il faudrait non seulement procéder à des mesures radiologiques, mais aussi examiner les questions relatives aux soins de santé et à la nutrition. Dans ce contexte, il faudrait accorder la priorité à la protection des enfants, qui sont l'avenir du pays, et à d'autres groupes vulnérables de la société tels que les mères, les femmes enceintes, les personnes âgées et les personnes handicapées.

87. En plus des évaluations des doses de rayonnement reçues et prévues, on a jugé indispensable de fournir des soins de santé et une protection permanents et d'établir les effets à long terme des faibles doses d'irradiation. Des mesures avaient été annoncées concernant l'interdiction de la consommation de denrées locales dans les régions les plus contaminées, mais l'offre et la gamme des produits alimentaires sains venant de l'extérieur étaient limitées et inégales. Des déséquilibres nutritionnels ont été considérés comme ayant augmenté la susceptibilité à la maladie, en particulier chez les enfants. Il avait également fallu limiter les déplacements des enfants dans les régions contaminées, en particulier dans les forêts où s'étaient accumulés des niveaux relativement supérieurs de matières radioactives. On a également appelé l'attention sur les pénuries chroniques de fournitures et de matériel médicaux ainsi que de personnel médical.

88. Les statistiques fournies ont révélé que 116 000 personnes avaient été évacuées des régions contaminées en 1986 et qu'une deuxième phase de réinstallation avait commencé en 1990 et devait s'achever en 1991. La réinstallation des personnes vivant dans des zones contaminées à raison de plus de 40 Ci/km² était obligatoire; dans les régions ayant reçu une dose comprise entre 15 et 40 Ci/km², les familles ayant des enfants de moins de 14 ans et les femmes enceintes étaient réinstallées en priorité; la réinstallation des personnes vivant dans les régions ayant reçu moins de 15 Ci/km² était facultative. Toutefois, la planification et la politique de réinstallation ont été compliquées par l'absence de critères précis concernant les niveaux de sûreté en matière d'irradiation et l'analyse des risques dus aux rayonnements. Les personnes âgées, qui constituaient une proportion importante de la population vivant dans les zones contaminées, répugnaient généralement à quitter leur maison pour un danger invisible. Les jeunes s'adaptaient plus facilement à un nouvel environnement, mais leur intégration, y compris celle des enfants, dans de nouvelles communautés n'avait pas toujours été facilitée par les résidents.

89. En RSS d'Ukraine, on a soulevé la question de l'approvisionnement en eau du pays, en notant que 32 millions de personnes vivaient de l'eau du Dniepr. On a demandé l'aide de la communauté internationale pour prévenir une situation dans laquelle les eaux entraîneraient des particules contaminées dans le réservoir de Kiev et pourraient, en aval, contaminer la mer Noire, avec des conséquences d'envergure mondiale.

90. La mission a reçu des propositions écrites des gouvernements des trois Républiques concernées en vue de la mise en oeuvre, en coopération avec les organismes des Nations Unies, de programmes portant sur les quatre domaines d'activité ci-après :

a) Coopération scientifique et technique en vue de l'étude, de la prévision et de l'élimination de la contamination radioactive de la région (en coopération avec l'OIT, la FAO, l'Unesco, l'OMS, l'OMM, l'AIEA, le PNUE, le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants, le CNUEH, le Département de la coopération technique pour le développement et la CEE);

b) Recherche en coopération concernant les effets de la contamination radioactive sur l'organisme humain et les animaux, et élaboration de méthodes efficaces en vue de leur atténuation (en coopération avec l'Unesco, l'OMS, l'AIEA, le PNUE, le Comité scientifique et l'UNICEF);

c) Assistance technique pour la construction d'installations industrielles, l'utilisation de nouvelles technologies et de nouveaux matériaux et produits alimentaires (en coopération avec la FAO, l'Unesco, l'OMS, l'OMM, l'ONUDI, l'OIT, l'AIEA, le PNUE, l'UNICEF, le CNUEH, le PNUD, l'UNURO, le Département de la coopération technique pour le développement, la CEE et la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge);

d) Programmes de formation à l'intention des spécialistes de la radioécologie et programme d'information à l'intention de la population sur les principes de la sûreté radiologique (en coopération avec l'OIT, l'Unesco, l'OMS, l'ONUDI, l'AIEA, le Comité scientifique, l'UNICEF, le Département de la coopération technique pour le développement et la CEE).

91. Dans le cas de la RSS de Biélorussie, des propositions ont été reçues de diverses organisations gouvernementales concernant l'adoption de mesures collectives dans les domaines suivants : assistance et protection à fournir aux handicapés, agriculture et sylviculture, logement, planification de la réinstallation et soins de santé.

92. Le conseil des représentants du peuple du district de Gomel (RSS de Biélorussie) a présenté une demande écrite en vue de la création, dans le cadre de l'ONU, d'un comité d'experts chargé d'élaborer un concept de mode de vie sûr dans les zones contaminées.

93. Outre les propositions susmentionnées, les représentants des gouvernements et des collectivités ont déclaré, au cours des débats, que l'assistance des Nations Unies serait utile dans de nombreux domaines d'activité, et notamment pour :

a) Organiser une campagne d'information visant à faire mieux comprendre au public les effets biologiques des rayonnements et accroître sa confiance;

b) Former du personnel médical à l'utilisation des nouveaux matériels pour le diagnostic et la surveillance des symptômes liés aux rayonnements;

c) Etudier les effets à long terme des doses de faible niveau reçues du fait de l'irradiation;

d) Former des travailleurs sociaux pour aider à la réadaptation de la population, notamment sur le plan social;

e) Mettre au point de nouvelles techniques pour la protection des approvisionnements en eau contre les radionucléides;

f) Mettre au point de nouvelles technologies pour la décontamination de vastes étendues de terres agricoles interdites d'exploitation;

g) Acquérir du matériel et des fournitures dans de nombreux secteurs, y compris les soins de santé;

h) Encourager les coentreprises pour la production dans la région d'articles divers (aliments pour nourrissons, matériel de haute qualité pour les personnes handicapées, etc.);

i) Mettre au point de nouveaux concepts et réviser les plans territoriaux qui porteront sur les questions suivantes : logement, services communautaires, conception des bâtiments et matériaux de construction, planification et gestion.

94. La mission a noté que l'accident de Tchernobyl avait affecté négativement les normes nutritionnelles dans les zones contaminées, entraînant des conséquences potentiellement dommageables, notamment pour les enfants. Un grand nombre de ces secteurs souffraient déjà de problèmes nutritionnels, enregistrant des taux plus élevés que la moyenne de troubles thyroïdiens et d'anémie. Ces problèmes ont été aggravés par les restrictions frappant la consommation des produits alimentaires locaux.

95. Théoriquement, on doit remédier à cette situation par des envois de denrées "saines" provenant de régions non contaminées. En réalité, ces expéditions sont inadéquates, du fait principalement de la mauvaise organisation des transports et des systèmes de distribution. Un problème plus grave concerne l'emballage et le stockage des produits alimentaires lorsque la population ne peut plus consommer certains des produits locaux. La production d'aliments préparés pour nourrissons ne permet pas de faire face à cette demande accrue. Un problème analogue semble exister pour les jus de fruits, le lait condensé et les vitamines en comprimés. Il n'y a pas suffisamment de camions réfrigérés pour livrer les produits alimentaires dans les régions agricoles reculées ni suffisamment de réfrigérateurs chez les habitants pour conserver la nourriture dans l'intervalle des livraisons irrégulières. Encore faut-il situer ces problèmes nutritionnels créés par l'accident de Tchernobyl dans le contexte des disponibilités alimentaires générales sur l'ensemble du territoire soviétique.

96. S'agissant des soins de santé, la mission a noté que les ministres de la santé et médecins locaux ont mentionné une incidence accrue, chez les enfants, de troubles thyroïdiens et d'anémie, qu'ils attribuent à un affaiblissement du système immunitaire causé soit par une exposition directe aux rayonnements, soit par les conditions difficiles dans lesquelles vivent parents et enfants.

97. Les responsables ont également mentionné ce qu'ils ont appelé des problèmes "socio-psychologiques". Si la mission a reçu certaines indications d'un niveau accru d'angoisse générale, elle n'a rien entendu qui permette de conclure à l'existence de problèmes psychiatriques de grande ampleur. Les familles étaient sans aucun doute confrontées à de graves tensions, mais il s'agissait plus souvent de préoccupations rationnelles pour la santé de leurs enfants que d'une névrose baptisée "radiophobie".

98. La mission a noté que le Comité d'Etat de l'URSS pour Tchernobyl allait lancer un programme intitulé "Les enfants de Tchernobyl", prévoyant une surveillance étroite de la santé des enfants affectés. Mais il y a malheureusement une pénurie

de personnel et de matériel médicaux pour cette tâche. De nombreux médecins dans les zones contaminées, notamment ceux ayant de jeunes enfants, sont partis vers des régions plus sûres; un hôpital que la mission a visité avait ainsi perdu un tiers de ses médecins. Le manque de matériel radiologique moderne et autre matériel de contrôle sanitaire est également une source de grave préoccupation pour les autorités et pour la population affectée.

99. La mission a constaté que, pour la majeure partie, l'anxiété ressentie par les familles résultait d'un manque de confiance dans les autorités et experts locaux et nationaux. La diffusion d'informations sur la catastrophe a été à la fois tardive et insuffisante, créant parmi la population un vif sentiment de méfiance et d'angoisse. Si l'on peut pour partie imputer cette situation à ce qu'on a appelé "les erreurs du passé", la mission a estimé qu'elle était également due dans une certaine mesure aux désaccords entre scientifiques quant aux doses d'exposition admissibles.

100. Une campagne d'information du public, organisée éventuellement sous les auspices des Nations Unies et visant divers groupes de population, pourrait aider à dissiper certaines angoisses infondées. Mais ces informations ne seront crédibles qu'à condition de bien mettre au jour les limites actuelles de la compréhension des problèmes radiologiques par la communauté scientifique internationale.

101. Une catastrophe de cette ampleur cause de grandes souffrances tant par son impact immédiat que par ses conséquences à long terme. L'histoire de nombreuses autres catastrophes a montré que la population aurait besoin de recevoir des services sociaux des conseils qui l'aident à s'accommoder de sa situation et à accepter de modifier son mode de vie. La mission a constaté que les autorités n'avaient pas été en mesure d'offrir ces conseils à l'échelle nécessaire. Dans d'autres pays, ce manque pourrait être suppléé par des organisations non gouvernementales, mais celles-ci n'avaient pas le même développement en Union soviétique. Il est donc indispensable de former des travailleurs sociaux capables de fournir ces services, par l'intermédiaire soit d'organisations internationales, comme le Centre des Nations Unies pour le développement social et les affaires humanitaires, soit d'organismes non gouvernementaux.

102. La mission n'a guère trouvé trace de mesures spéciales prises pour protéger les personnes handicapées. S'il est vrai que l'accident n'avait pas en lui-même entraîné une augmentation sensible du nombre de personnes physiquement handicapées parmi la population générale (à l'exception de celles ayant participé à la "liquidation" de l'accident), il ne fait pas de doute que la vulnérabilité accrue aux maladies et aux accidents, notamment chez les personnes âgées, résultant d'une exposition aux radiations, d'une nutrition inadéquate et le manque de matériel pour les personnes handicapées avaient sans aucun doute augmenté l'incidence des incapacités dans la région. Cela a été confirmé par les données publiées par le Ministère de la sécurité sociale de la RSS de Biélorussie.

103. La mission a également conclu que la mention de "problèmes socio-psychologiques" devait s'interpréter dans de nombreux cas comme visant les personnes qui, du fait de la catastrophe de Tchernobyl, étaient devenues socialement inadaptées. Ces personnes devaient recevoir conseils et assistance

afin de pouvoir reprendre leur place dans la société. Ces symptômes de dysfonctionnement social étaient fréquents parmi les victimes de catastrophes et de bouleversements sociaux.

104. La mission a noté qu'après les efforts initiaux de réinstallation de 1986, la situation n'avait guère progressé en ce qui concerne la planification et la technologie pour la construction de nouveaux logements et la mise en place de services collectifs. Tout en rendant hommage aux efforts accomplis aussitôt après l'accident pour réinstaller d'urgence de nombreuses personnes, elle a estimé qu'il y avait encore beaucoup à faire pour disposer les personnes vivant dans les zones contaminées à mieux accepter l'idée de réinstallation. Il fallait notamment leur fournir davantage d'informations sur la nécessité même d'une réinstallation et sur ses avantages. En ce qui concerne la planification, elle a souligné que, dans le cadre de la réinstallation, il importait, sous peine d'échouer, de fournir non seulement des logements mais aussi des écoles, des emplois, des hôpitaux, des magasins, des moyens de transport et autres services sociaux. L'utilisation de nouvelles technologies pour la construction de logements pouvait également aider à construire plus rapidement des logements de bonne qualité, notamment par l'emploi de matériaux de construction sûrs.

105. Les problèmes nutritionnels des familles réinstallées sont généralement moins graves que ceux auxquels doivent faire face les zones contaminées, car la plupart de ces familles auront été réinstallées dans des endroits où les produits locaux peuvent être consommés en toute sécurité. Elles seront toutefois affectées par les pénuries dont souffre leur nouvelle région. Il faudrait également surveiller de près la santé de ces familles malgré l'insuffisance du matériel nécessaire au contrôle sanitaire.

106. Les principaux problèmes de santé dans les zones de réinstallation sont généralement liés à un état de stress, dans la mesure où les répercussions de l'effet du stress résultant de l'accident sur le système immunitaire des adultes et des enfants sont aggravées par la réinstallation. Il ne faudrait pas que les populations perdent de ce fait, et au-delà, le bénéfice que leur santé est censée retirer des mesures d'évacuation. Il faudra procéder à des évaluations continues pour analyser et optimiser cette compensation réciproque. La mission ne s'est rendue dans aucune zone de réinstallation mais elle a constaté que les personnes sur le point d'être réinstallées étaient préoccupées par le fait qu'elles ne disposeraient sans doute pas de facilités appropriées dans leur nouveau lieu de résidence, en ce qui concerne notamment les services d'enseignement et les soins de santé pour leurs enfants.

107. Les problèmes d'information liés à la réinstallation semblent être de deux ordres. Le premier est l'absence de consultations systématiques entre les autorités et les familles qui doivent déménager. Les changements politiques en cours sur l'ensemble du territoire soviétique, y compris les progrès réalisés dans la démocratisation des institutions à tous les niveaux, peuvent également constituer un facteur d'aggravation de l'état de stress. La mission a constaté qu'un deuxième problème d'information se posait lorsque les familles étaient réinstallées dans des communautés déjà constituées. Du fait de la méconnaissance générale des effets des rayonnements sur la santé, il arrivait que des parents interdisent à leurs enfants de s'asseoir en classe à côté d'enfants "contaminés".

Dans ce contexte, une campagne d'information à l'intention de l'ensemble de la communauté pourrait être extrêmement utile.

108. La réinstallation de dizaines de milliers de personnes pose d'énormes problèmes logistiques, et il faut féliciter les autorités soviétiques d'avoir accepté de relever ce défi. Toutefois, il ne semble pas qu'une attention suffisante ait été accordée aux aspects sociaux d'une telle entreprise. Comme indiqué plus haut, il n'y a guère eu de consultations préalables. Pas plus que ceux qui sont restés dans les zones affectées, les personnes qui ont été réinstallées n'ont bénéficié de l'aide de conseillers sociaux. Or celles-ci ont tout autant besoin de conseils pour les aider à faire face à l'expérience traumatisante d'une exposition à un danger vague et incertain et s'adapter à leur nouvel environnement. Un programme de formation de conseillers pourrait contribuer dans une large mesure à atténuer ce problème.

109. Examinant les aspects économiques de l'accident, la mission a noté que la condamnation de 144 000 hectares de terres agricoles fortement contaminées avait non seulement aggravé le chômage mais également perturbé l'économie de la région. La fermeture de 492 000 hectares de forêts constituait une perte d'activité économique et créait des difficultés aux personnes habituées à passer une bonne partie de leur temps dans cet environnement. La réinstallation avait également entraîné une perte de main-d'oeuvre qualifiée pour certaines industries dans les zones contaminées. Au total, la mission a été informée que le coût des mesures prises pour surmonter les conséquences de l'accident s'était élevé entre 1986 et 1989 à 9,2 milliards de roubles.

110. Compte tenu des nombreuses demandes, tant écrites qu'orales, qui lui ont été adressées (voir par. 90 à 93), la mission a expliqué en détail le fonctionnement des organismes des Nations Unies, l'étendue de leur mandat et les limites de leurs ressources financières, y compris le fait que les trois Etats membres en question ne figuraient pas sur la liste des pays pouvant prétendre à une assistance financière du PNUD. En général, elle a appelé l'attention sur quatre types d'assistance que ces organismes pouvaient fournir :

a) Accès au Fonds de connaissances spécialisées accumulées par les organes intergouvernementaux, le Secrétariat, les consultants, etc., y compris le bénéfice de leur expérience et de leurs facilités pour organiser des opérations et lancer des appels à l'échelle internationale;

b) Aide matérielle, sous forme d'équipements et de fournitures;

c) Formation, notamment de formateurs locaux;

d) Information, pour faire mieux comprendre le phénomène des radiations et renforcer la confiance des populations dans les mesures de sûreté.

111. En conclusion, la mission appelle l'attention sur la profonde reconnaissance exprimée par les gouvernements et les peuples de la région de ce que le Secrétaire général ait décidé d'envoyer une mission dans les zones affectées à la veille de l'examen de la question par l'Assemblée générale. Elle souligne également l'importance qu'accordent les autorités gouvernementales et locales au rôle que

pourraient jouer les organismes des Nations Unies concernant l'évaluation et l'atténuation des conséquences de l'accident de la centrale nucléaire de Tchernobyl, compte tenu de l'ampleur sans précédent de cette tragédie et des enseignements que doit en tirer la communauté internationale.

VI. ACTIVITES DE L'ONU

Département des affaires économiques et sociales internationales

112. Dans ses études concernant les questions économiques et sociales mondiales, le Département prend en considération les effets économiques et sociaux des catastrophes naturelles et des catastrophes écologiques imputables à l'homme, comme l'explosion du réacteur de Tchernobyl. L'Etude sur l'économie mondiale, 1990, comporte un chapitre sur les effets économiques et sociaux de la catastrophe.

Département de la coopération technique pour le développement

113. Si le Département de la coopération technique pour le développement n'est pas en mesure de s'occuper des effets radiologiques de l'accident en question et n'a pas de projets en cours dans la région, il dispose cependant de connaissances spécialisées dans des domaines qui pourraient présenter de l'intérêt dans le contexte plus large des mesures à prendre pour remédier aux perturbations économiques et sociales graves qui ont résulté de cet accident. Le Département pourrait à cet égard participer à un programme international de coopération, tel qu'il a été envisagé dans la décision 1990/211 du Conseil économique et social, dans des domaines essentiels relevant de sa compétence, comme par exemple la planification, la gestion et la mise en valeur des ressources générales en eau, la formulation de plans de développement économique pour la région et la population touchées, l'appui aux institutions publiques locales et régionales pour l'administration des programmes de redressement et d'atténuation des effets de l'accident, l'assistance pour l'évaluation des besoins d'infrastructure publique au cours de la période à venir, et l'application des techniques les plus récentes de levés de terrain et de cartographie pour la planification physique. Du 22 au 29 septembre 1990, le Département a participé à la mission de l'ONU dans les régions de l'URSS touchées par l'accident de Tchernobyl et est prêt à participer à un programme international de coopération dans ce domaine.

Commission économique pour l'Europe

114. En réponse à la demande d'assistance que les Gouvernements de l'URSS et des Républiques socialistes soviétiques de Biélorussie et d'Ukraine ont adressée à la CEE en vue de l'élimination des conséquences de l'accident de Tchernobyl, un certain nombre d'organes subsidiaires de la Commission ont examiné des propositions d'activités dans ce domaine :

a) Le Comité de l'habitation, de la construction et de la planification a reçu de la délégation de la RSS de Biélorussie, en son nom et au nom des délégations de l'URSS et de la RSS d'Ukraine, une proposition concernant les activités de réinstallation et de coopération à la suite de l'accident de Tchernobyl. Il s'agissait d'une proposition de principe et la délégation de la RSS de Biélorussie a été invitée à soumettre à l'examen des groupes de travail du Comité une description précise des activités à entreprendre;

b) Le Comité de l'industrie chimique a reçu des délégations des RSS de Biélorussie et d'Ukraine un appel en vue de fournir des informations techniques sur la décontamination des sols et des déchets radioactifs et sur le traitement des eaux usées radioactives, ainsi que des informations sur les instituts de recherche travaillant dans ce domaine;

c) En réponse à un appel de la délégation de la RSS d'Ukraine, en son nom et au nom des délégations de l'URSS et de la RSS de Biélorussie, le Groupe de travail mixte FAO/CEE sur la mécanisation de l'agriculture a été prié d'examiner les possibilités d'efforts individuels et conjoints en ce qui concerne la solution pratique de problèmes tels que le traitement des sols et des déchets radioactifs par des labours en profondeur, des opérations agrochimiques et des façons appropriées, l'élaboration et l'utilisation pratique de technologies et techniques agricoles dans les zones contaminées et le retour de ces zones à l'activité économique;

d) La Conférence des statisticiens européens est convenue d'inclure dans le prochain Recueil CEE de statistiques de l'environnement, qui sera publié en 1991, une étude relative aux conséquences de l'accident de Tchernobyl sur la santé en URSS;

e) En réponse à une proposition de la délégation de la RSS d'Ukraine en son nom et au nom des délégations de l'URSS et de la RSS de Biélorussie, le Comité du bois est convenu d'inclure dans les priorités de son programme de travail des activités destinées à atténuer les conséquences de l'accident de Tchernobyl;

f) Le Groupe de travail des industries mécaniques et électriques et de l'automatisation envisage de consacrer éventuellement, à sa prochaine session en février 1991, une partie de ses travaux aux machines de transformation de produits alimentaires et aux techniques de réadaptation présentant de l'intérêt pour les conséquences de l'accident de Tchernobyl. Du 22 au 29 septembre 1990 la CEE a participé à la mission de l'ONU dans les régions de l'URSS touchées par l'accident de Tchernobyl.

Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)

115. En réponse à la demande précise formulée par les Gouvernements des Républiques socialistes soviétiques d'Ukraine et de Biélorussie, le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) a dépêché en RSS de Biélorussie du 9 au 15 septembre 1990 une mission qui a examiné le plan territorial de la République établi avant l'accident et évalué l'assistance nécessaire pour la révision de ce plan compte tenu de l'accident de Tchernobyl.

116. Le Centre a également participé du 22 au 29 septembre 1990 à la mission de l'ONU dans les régions de l'URSS touchées par la catastrophe, apportant sa contribution aux activités de la mission dans le domaine de la réinstallation des populations touchées.

117. Le Centre avait précédemment fourni à la République socialiste soviétique d'Arménie une assistance technique pour l'adoption de mesures visant à prévenir les catastrophes naturelles et technologiques, y compris pour l'évaluation après coup

de leur impact et pour l'évaluation préalable des sites. Un colloque international sur l'atténuation des effets de l'effet sismique sur les établissements humains, parrainé en commun par le Centre et l'URSS, s'est tenu également à Tbilisi (République socialiste soviétique de Géorgie) en novembre 1989.

Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe

118. En réponse à l'appel lancé en mars 1990 par les Gouvernements de la République socialiste soviétique de Biélorussie et la République socialiste soviétique d'Ukraine pour que le Bureau aide à organiser un vaste effort international de secours en vue de remédier aux effets de la catastrophe, le Bureau du Coordonnateur a contacté les organismes appropriés des Nations Unies afin d'organiser une intervention concertée. Des renseignements ont été recueillis sur les activités déjà entreprises ou envisagées par les autres organismes des Nations Unies. Des échanges de vues plus poussés ont eu lieu avec les Représentants permanents de la RSS de Biélorussie et de la RSS d'Ukraine sur la teneur et les détails de la demande. Le Bureau du Coordonnateur a reçu du Gouvernement de la RSS de Biélorussie une liste plus détaillée du matériel et des fournitures médicales nécessaires. Le Bureau a participé du 22 au 29 septembre 1990 à la mission de l'ONU dans les régions de l'URSS touchées par l'accident de Tchernobyl. Il est prêt à collaborer à une action de secours interinstitutions en mettant à disposition ses services d'experts et ses moyens d'action pour l'évaluation des besoins, la détermination des besoins prioritaires et l'information de la communauté internationale, et notamment à lancer un appel.

119. A la veille du quatrième anniversaire de l'accident, le Coordonnateur a exhorté la communauté internationale à accorder un appui maximum aux deux Républiques soviétiques dans les efforts qu'elles déploient pour combattre les conséquences de cette catastrophe. Il a relevé que, si l'Assemblée générale des Nations Unies avait proclamé les années 90 Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles, aucun effort global de ce genre n'existait cependant pour lutter contre les catastrophes technologiques et industrielles. Pourtant un accident comme celui de Tchernobyl pouvait avoir les conséquences les plus graves, les plus étendues et les plus durables sur la société et l'environnement à l'échelle internationale. Tirant les leçons de Tchernobyl, et conformément au mandat qui lui a été confié de promouvoir les mesures visant à prévenir aussi bien les catastrophes naturelles que les catastrophes imputables à l'homme, le Bureau du Coordonnateur collabore avec les institutions intéressées des Nations Unies à la planification et à l'élaboration d'une stratégie de mise en condition des installations industrielles nucléaires et autres, non seulement au voisinage immédiat des usines, mais aussi dans les régions environnantes qui peuvent être exposées à un risque. L'objectif immédiat est un travail de préparation et d'organisation de la prévention aux environs d'une ou plusieurs des autres installations du type de celle de Tchernobyl qui sont encore opérationnelles. Une mission interinstitutions serait envoyée à cette fin sur les sites en question.

Programme des Nations Unies pour l'environnement

120. Dès que s'est produit l'accident de Tchernobyl, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) s'est inquiété des conséquences possibles pour l'environnement. Il a par conséquent participé activement au Comité

interinstitutions d'intervention à la suite d'accidents nucléaires, il a exprimé son approbation de principe en ce qui concerne la proposition de mettre en place à Tchernobyl un centre de recherche internationale et il a offert de mettre les renseignements biographiques spécialisés de sa base de données sur les ressources mondiales à la disposition de ceux qui s'intéressaient à la mise en place d'un mécanisme international approprié d'intervention et de localisation pour le cas où un accident nucléaire analogue se produirait.

121. Le PNUE a également continué de fournir un appui administratif au secrétariat de l'UNSCEAR. Le Directeur exécutif du PNUE informe et conseille également en permanence le Secrétaire de l'UNSCEAR au sujet des questions et problèmes d'environnement dont il se préoccupe. Par l'entremise du Système mondial de surveillance continue de l'environnement (GEMS), le PNUE a également fourni à l'UNSCEAR un appui financier pour lui permettre d'effectuer la première évaluation des incidences à long terme de l'accident de Tchernobyl.

122. A la suite de cet accident le PNUE, agissant en coopération avec l'OMS, s'est attaché à mettre au point des propositions concernant un Réseau mondial de surveillance des radiations dans l'environnement (GERMON), qui fonctionnera dans le cadre du GEMS. Des réunions d'experts ont eu lieu avant que le Comité consultatif scientifique du GERMON ne se réunisse à Moscou du 28 au 30 mai 1990. Il a été considéré à cette dernière réunion que l'idée du GERMON avait maintenant suffisamment progressé pour que la collecte initiale de données commence, si possible au quatrième trimestre de 1990, avec la mise en place du réseau. Quarante pays participent activement au GERMON depuis le début et l'on pense que 20 autres y participeraient également s'ils bénéficiaient de l'assistance technique appropriée pour le faire avec efficacité.

123. Le PNUE élabore actuellement un projet de protection de l'environnement à long terme pour la région de Tchernobyl, lequel sera exécuté en coopération avec les autorités soviétiques et celles des trois Républiques touchées par l'accident. Le projet sera fondé sur les conclusions de la mission internationale organisée par l'AIEA en coopération avec l'OMS, la FAO, l'UNSCEAR, le PNUE et la Commission des Communautés européennes.

124. Le PNUE est convenu aussi de participer à la prochaine évaluation internationale des conséquences radiologiques de l'accident de Tchernobyl, qui sera effectuée au milieu de l'année 1990 sous la direction de l'AIEA. Il a également été représenté à la mission de l'ONU qui s'est rendue du 22 au 29 septembre 1990 dans les régions de l'URSS touchées par l'accident de Tchernobyl.

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

125. Afin de déterminer les moyens appropriés de contribuer aux activités destinées à atténuer les effets de l'accident de Tchernobyl, l'accent étant mis en particulier sur la santé et le bien-être des enfants, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) s'est fait représenter à la mission de l'ONU du 22 au 29 septembre 1990 dans les régions de l'URSS touchées par l'accident de Tchernobyl.

Office des Nations Unies à Vienne

126. Le Représentant spécial du Secrétaire général pour la promotion de la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées a réagi après l'accident de Tchernobyl en fournissant des conseils aux gouvernements concernés. Dans les contacts qu'il a eus avec des représentants de la Mission permanente de l'URSS à Vienne, il a discuté des activités susceptibles d'être menées pour la réadaptation des personnes sérieusement touchées par l'accident, ainsi que pour la fourniture de services communautaires en faveur des victimes et de leurs familles. On pense que plusieurs propositions concrètes émaneront des activités de suivi.

127. Le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires pourrait également envisager de fournir aux autorités concernées des services consultatifs touchant la réinstallation et la réintégration appropriées des personnes âgées obligées de quitter le voisinage immédiat du lieu de l'accident. Cette réintégration mettrait l'accent sur la participation active des personnes âgées à l'élaboration de solutions appropriées aux problèmes engendrés par l'accident. Ces personnes devraient être en mesure de répondre de manière positive et de contribuer à la solution de certains des problèmes provoqués par l'accident, au lieu de rester les victimes passives de ses effets ultérieurs.

128. Afin d'évaluer plus précisément l'assistance nécessaire, le Représentant spécial du Secrétaire général pour la promotion de la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées et un représentant du programme en faveur des personnes âgées ont participé du 22 au 29 septembre 1990 à la mission de l'ONU dans les régions de l'URSS touchées par l'accident de Tchernobyl.

129. Le Centre s'intéresse activement aux recherches concernant les atteintes à l'environnement et la pollution de l'environnement, ainsi qu'à l'identification des zones critiques et aux mesures à proposer pour éviter d'éventuels accidents futurs. Bien qu'il ait fallu différer un séminaire spécial sur la question des atteintes à l'environnement, séminaire qui devait se tenir à Minsk, cet intérêt manifesté par le Centre reste vif et le Centre ne demande qu'à participer aux initiatives futures.

VII. ACTIVITES DE LA LIGUE DES SOCIETES DE LA CROIX-ROUGE
ET DU CROISSANT-ROUGE

130. Bien qu'elle ne fasse pas partie du système des Nations Unies, la Ligue a apporté une contribution importante aux efforts internationaux déployés pour aider à effacer les conséquences de l'accident de Tchernobyl. En réponse à une demande émanant de l'Alliance des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge d'URSS, la Ligue a envoyé une mission dans les régions touchées en janvier 1990. Cette mission avait pour mandat d'évaluer la situation et de faire des recommandations sur l'action future que pourraient mener la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge en URSS. Le rapport de la mission a été publié en février 1990.

131. Le 25 juin 1990, la Ligue a lancé un appel intitulé "Tchernobyl (URSS) - Programme d'assistance humanitaire et de redressement". Cet appel définit les priorités à court terme et à moyen terme en matière d'assistance aux populations des trois Républiques soviétiques - Biélorussie, district de Bryansk de la Fédération russe et Ukraine - qui ont été touchées par les conséquences à long

/...

terme de l'accident survenu à la centrale nucléaire de Tchernobyl. A court et à moyen terme, le programme se concentrera sur l'assistance à fournir pour faciliter la vie quotidienne dans les zones touchées par la catastrophe, qui ont une population totale d'environ 4 millions d'habitants, sur l'éducation sanitaire de la population vivant dans les zones légèrement contaminées et sur la participation à l'amélioration des institutions sanitaires et sociales qui fournissent une assistance à la population touchée.

132. Le 8 août 1990, la Ligue a installé à Kiev (RSS d'Ukraine) son bureau et sa délégation permanente qui ont essentiellement pour tâche de coordonner les activités de la Ligue et des sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans les régions touchées des trois Républiques.

133. En novembre-décembre 1990, la Ligue fournira aux régions touchées au moins 400 dosimètres portatifs, ce qui permettra de commencer à mettre en place le réseau d'information de la Croix-Rouge. Des cours de formation sur l'utilisation de ces instruments à l'intention du personnel et des volontaires de la Croix-Rouge sont prévus pour la première quinzaine de novembre 1990.

134. Selon l'évaluation de la délégation de la Ligue à Kiev, l'acquisition du matériel de mesure de la contamination des denrées alimentaires et du corps humain est de plus en plus prioritaire et la Ligue recherchera des fonds pour en acquérir un certain nombre.

VIII. RESUME

135. Il ressort des sections qui précèdent qu'un certain nombre d'activités ont été entreprises dans le cadre du système des Nations Unies pour aider les trois gouvernements en question à atténuer les conséquences de l'accident survenu à la centrale nucléaire de Tchernobyl. Depuis sa création en 1986, le Comité interinstitutions d'intervention à la suite d'accidents nucléaires (IAC/RNA) s'est occupé des activités de suivi à engager après des accidents, y compris celui de Tchernobyl, ainsi que de la planification et de la préparation de l'action coordonnée à entreprendre en commun en cas d'accident futur. Un certain nombre d'institutions spécialisées et départements du Secrétariat de l'ONU participent aux travaux de l'IAC/RNA dont l'AIEA assure les services nécessaires. A la réunion du 5 septembre 1990, le Comité est convenu que des réactions d'ordre social, économique et politique s'imposent pour résoudre les problèmes qui se posent aux Républiques touchées et que les programmes de l'ONU devraient apporter une assistance dans leurs domaines de compétence respectifs.

136. L'AIEA a également lancé au début de cette année un projet portant sur les conséquences radiologiques de l'accident de Tchernobyl, avec la participation de la FAO, de l'OMS, de l'UNSCEAR, du PNUD et de la Commission des Communautés européennes. Une mission préparatoire d'experts internationaux a été envoyée dans la région en mars 1990. Ce projet sera achevé à la fin de 1990 et le Conseil sera saisi de son rapport au début de 1991.

137. Du 22 au 29 septembre 1990, le Secrétaire général a dépêché dans les régions touchées par l'accident de Tchernobyl une mission d'enquête de l'ONU qui s'est penchée essentiellement sur les problèmes socio-économiques que rencontrent les trois Républiques concernées.

138. La Ligue des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a également entrepris en janvier 1990 une mission envoyée dans les zones touchées. Le 25 juin 1990, elle a lancé un appel en faveur d'un programme d'assistance humanitaire et de redressement pour la population des zones touchées. Le Conseil oecuménique des Eglises a également effectué une mission d'enquête dans les zones touchées de la RSS de Biélorussie du 23 juin au 4 juillet 1990.

139. Outre qu'elles participent aux travaux de l'IAC/RNA, la FAO, l'OMM et l'OMS ont entrepris des activités visant à aider à effacer les conséquences de l'accident de Tchernobyl. L'OIT a pris des mesures pour appliquer dans le cas de Tchernobyl sa Convention sur la protection contre les radiations.

140. L'OMS a élargi ses activités par le biais d'un accord conclu avec le Gouvernement de l'URSS en vue de mettre sur pied un programme international à long terme de surveillance et d'atténuation des effets de l'accident de Tchernobyl sur la santé. L'Unesco a également signé un accord avec le Gouvernement de l'URSS sur la base d'un programme de recherche scientifique et d'assistance. Le 21 septembre 1990, l'AIEA a signé un autre accord avec les Gouvernements de l'URSS, de la RSS d'Ukraine et de la RSS de Biélorussie afin de créer à Pripyat le Centre de recherche internationale sur les situations postaccidentelles.

141. Outre qu'il a entrepris des opérations de secours pour aider les trois Gouvernements en question et apporter une aide matérielle, le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe a souligné la nécessité de prendre des mesures pour prévenir des accidents analogues dans les autres centrales nucléaires de la région.

IX. RECOMMANDATIONS

142. De par son ampleur sans précédent, l'accident nucléaire de Tchernobyl exige l'action concertée de la communauté internationale et ne peut être considéré comme le problème d'un seul pays. Outre les problèmes à court et moyen terme identifiés dans le présent rapport, il reste aux experts à déterminer les effets à long terme sur l'environnement et l'organisme humain des matières radioactives libérées par l'accident, ainsi que leurs conséquences internationales éventuelles et à tirer de l'événement des enseignements pour la communauté internationale.

143. En réponse aux appels à l'assistance internationale lancés par les Gouvernements de l'URSS, de la RSS d'Ukraine et de la RSS de Biélorussie, des efforts ont déjà été faits par les gouvernements, les organisations non gouvernementales, les milieux d'affaires et scientifique et les particuliers pour faire face aux conséquences de l'accident de Tchernobyl et en atténuer les effets. Aux activités exécutées par les organismes et organes du système des Nations Unies, notamment l'IAC/RNA, s'ajoutent celles réalisées dans le cadre d'accords conclus entre les organismes des Nations Unies et le Gouvernement de l'URSS. Généralement parlant ces activités visent à la fois les aspects scientifiques, techniques et les aspects socio-économiques de la situation dans les zones sinistrées. Les activités scientifiques et techniques comprennent des mesures radiologiques, une évaluation des répercussions subies par l'environnement, une évaluation de la situation sanitaire, des études épidémiologiques, météorologiques et hydrologiques et des

/...

mesures de la contamination des sols. Les activités socio-économiques englobent notamment la mise sur pied de services sociaux, les soins de santé et la protection sanitaire, une campagne d'information pour restaurer la confiance du public, les politiques et mesures de réinstallation, et les principes à observer pour vivre en sécurité dans les zones contaminées. Certaines de ces activités sont réalisées individuellement par des institutions ou des programmes tandis que d'autres sont le produit de coentreprises associant plusieurs organisations. D'autres encore, quoique exécutées individuellement, s'articulent en amont, en aval, ou en parallèle, sur les résultats de projets exécutés par d'autres organes. A mesure que s'accroît le nombre d'activités il devient de plus en plus nécessaire, dans un souci d'utiliser au mieux les ressources et de renforcer l'efficacité de l'exécution du programme, de resserrer la coopération entre les organisations intéressées.

144. Il est recommandé à l'Assemblée générale de créer un programme de coopération internationale pour atténuer les effets de l'accident survenu à la centrale nucléaire de Tchernobyl. Ce programme servirait de cadre à la mise sur pied de nouvelles activités et au développement des activités en cours ou prévues du système des Nations Unies, compte tenu des propositions de programmes de coopération à court et à long terme avec les organismes des Nations Unies présentées par les Gouvernements de l'URSS, de la RSS de Biélorussie et de la RSS d'Ukraine ainsi que des demandes d'aide et de matériel et des accords signés par les organismes des Nations Unies et les Gouvernements de l'URSS, de la RSS de Biélorussie et de la RSS d'Ukraine. Il faudrait demander aux institutions spécialisées et autres organes, organisations et programmes des Nations Unies de contribuer activement au programme et de lui fournir toute l'aide dont il pourrait avoir besoin.

145. Il est également recommandé de créer un fonds d'affection spéciale pour les contributions financières destinées à financer les coûts administratifs et opérationnels du programme. Il faudrait inviter les Etats Membres des Nations Unies, les organismes de financement, les organisations non gouvernementales et les milieux d'affaires à contribuer à ce fonds, qui serait également ouvert aux contributions en nature.

146. On pourrait désigner un coordonnateur pour le programme qui serait chargé, entre autres choses, des questions de coordination, de sensibilisation et d'appels de fonds. Il faudrait également mettre en place un secrétariat correspondant aux besoins du programme.

147. L'Assemblée voudra peut-être lancer un appel à tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ou membres des institutions spécialisées et aux organes, organismes et programmes des Nations Unies pour qu'ils apportent toute l'assistance nécessaire, de manière pleinement coordonnée et en coopération avec les efforts actuellement accomplis ou projetés du programme de coopération internationale pour atténuer les conséquences de l'accident survenu à la centrale nucléaire de Tchernobyl.

148. Au niveau intersecrétariats, s'il y a certes une corrélation entre les résultats des projets scientifiques et techniques et les activités visant à faire face aux problèmes socio-économiques des populations des régions touchées, ces diverses activités font appel à différents types de connaissances et d'approche. Cela étant, il y aurait lieu de demander à l'IAC/RNA de poursuivre ses activités concernant la coordination des activités et projets qui intéressent les aspects scientifiques de la situation dans les zones touchées. Il s'agirait notamment des activités de suivi entreprises au vu des résultats des évaluations radiologiques organisées par l'AIEA, des études sanitaires de l'OMS et des études météorologiques et hydrologiques de l'OMM.

149. Si l'Assemblée générale décide de créer le programme proposé, le Secrétaire général a l'intention de recommander au Comité administratif de coordination de mettre sur pied, dès que possible, un groupe d'étude pour s'attaquer aux conséquences de l'accident de Tchernobyl et en atténuer les effets. Ce groupe serait l'instance où seraient examinées, organisées et coordonnées les mesures d'ordre général prises par les organismes des Nations Unies pour faire face aux problèmes, en particulier celles qui ont trait aux aspects socio-économiques de la situation dans les zones touchées. Le groupe examinerait également en détail les propositions de programmes de coopération avec les organismes de l'ONU présentées par les Gouvernements de l'URSS, de la RSS de Biélorussie et de la RSS d'Ukraine ainsi que les demandes d'assistance, et y donnerait suite comme il convient. Les institutions spécialisées et autres organes, organisations et programmes des Nations Unies seraient engagés à participer aux travaux du groupe d'étude et à lui apporter toute l'aide dont il pourrait avoir besoin. Le groupe accorderait une attention particulière aux activités réalisées dans le cadre d'accords connexes signés par les organismes des Nations Unies et le Gouvernement de l'URSS. Il coordonnerait de près son travail avec celui de l'IAC/RNA. Ces deux organes se réuniraient selon que de besoin pour échanger périodiquement des informations.

150. Le Secrétaire général rendrait compte à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil économique et social de l'application de la décision de l'Assemblée générale à cet égard.

Notes

1/ E/1990/64.

2/ E/1990/97.

3/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-troisième session, Supplément No 45 (A/43/45).

4/ Les participants à la mission préparatoire étaient soit ressortissants des pays suivants : Autriche, Etats-Unis d'Amérique, Japon, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord; soit attachés aux organismes suivants : CCE, FAO, AIEA et OMS.

5/ Les membres du Comité consultatif international sont des chercheurs ressortissants des pays suivants : Autriche, Canada, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Japon, RSS de Biélorussie, RSS d'Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Union des Républiques socialistes soviétiques, ou attachés aux organismes suivants : CCE, FAO, AIEA, UNSCEAR et OMS.

6/ Les membres de l'équipe du projet sont ressortissants des pays suivants : Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Cuba, Danemark, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Hongrie, Israël, Italie, Japon, Norvège, Pays-Bas, Suède, RSS de Biélorussie, RSS d'Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Union des Républiques socialistes soviétiques, Yougoslavie, ou attachés aux organismes suivants : CCE, FAO, OIT, AIEA, UNSCEAR, OMS et OMM.

7/ Les statistiques proviennent de l'introduction au programme officiel de l'Union des Républiques concernant les mesures d'urgence à prendre en 1990 pour éliminer les conséquences de l'accident de la centrale de Tchernobyl. Le chiffre est supérieur à celui qui est mentionné au paragraphe 26 du présent rapport car il se rapporte à la population vivant dans des zones contaminées à raison d'au moins un Ci/km².
